



Chers membres,

Après une trop longue fermeture, nous voici de retour afin de pratiquer notre sport dans cette infrastructure unique.

En tant que nouveaux administrateurs, nous avons dû faire face à de nombreux problèmes : le COVID, l'interdiction de tir par la Défense et les nouvelles mesures de sécurité, puis les problèmes de gestion d'anciens dossiers : le permis d'environnement, l'agrément des stands et, hélas, la nouvelle tarification des stands et la restriction des calibres.

La reprise de nos activités ne sera plus jamais comme autrefois, il faut bien en être conscient. La limitation des calibres et l'augmentation démentielle des tarifs de location des stands par la Défense (cinq fois plus) nous ont obligés à revoir complètement notre façon de fonctionner et à faire des choix difficiles.

Non seulement nous devons nous séparer de deux stands « populaires » (A5 et A6), mais nous serons également dans l'obligation de revoir le coût des cotisations l'année prochaine. Ceci étant, même avec les deux stands restants (uniques en Wallonie !) et en comparaison avec ce que demandent les autres clubs de tir, la cotisation actuelle était dérisoire. Elle était « tenable » avant la nouvelle augmentation des tarifs de location, mais dès l'année prochaine, ce ne sera plus envisageable malheureusement.

Pourquoi gardons-nous l'A1 et l'A3 ? Parce que contrairement aux deux autres stands « sacrifiés », ils sont multifonctions et multi-distances, cela en organisant un planning qui permettra à chacun de pouvoir pratiquer sa discipline favorite, suivant un horaire « théorique » au départ, qui sera affiné en fonction de la fréquentations des tireurs. Nous pourrons dès lors faire des séances de tirs de 25m à 200 m sur l'A3 et de 100 à 600m sur l'A1. Concernant les calibres autorisés, soyez certains que nous continuons à interpellier la Défense pour une révision de cette décision.

En attendant, en plus de la tarification démentielle des stands, les autorités militaires demandent une redevance par coups tirés de 0,15 euros. L'accès aux stands se fera donc par séance de 35 coups au forfait de 6 euros. Cette séance de 35 coups représente un entraînement pour un tireur sportif. Si coup supplémentaire, différence à régler au chalet.

Concernant le planning des distances, celui-ci sera mis sur notre site en temps voulu afin que vous puissiez prévoir vos séances.

Un grand merci pour votre compréhension et votre confiance.

Pour le conseil d'administration, le président et les secrétaires

Michel Planchon, Nathalie Haughuet et Marc-André Housiaux
ctfpresident@gmail.com - secretariatctf@gmail.com